

# [Nouvelles diverses]

Autor(en): **A.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 50

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182464>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

choisi tout entier dans l'extrême droite. — M. Chesnelong tente une nouvelle démarche auprès du comte de Chambord et télégraphie à ses collègues qu'il a réussi et qu'ils peuvent proclamer la monarchie. Immédiatement la droite rédige le premier article des lois constitutionnelles laissées en suspens, et dépose le projet suivant sur le bureau de l'Assemblée.

« *Le comte de Chambord est appelé au trône de France.* »

Au moment où on allait voter, le président reçoit un télégramme du comte de Chambord, ainsi conçu :

« Décidément Chesnelong perd boussole. Ai rien consenti du tout. Veux drapeau de mes pères ou rien. » Déconcertée, l'Assemblée ajourne le vote et se proroge au 15 avril suivant.

### 1878

Malgré les huit années de domicile et le cens de vingt-cinq francs, neuf candidats républicains sont nommés. M. de Kerdrel demande qu'on exige de tous les électeurs douze années de domicile DANS LA MÊME MAISON et pour trente-trois francs de portes et fenêtres. La mesure est adoptée.

### 1879

La situation devient inquiétante pour la droite.

En dépit des lois restrictives du suffrage universel, huit nouvelles élections ont augmenté les forces du parti républicain. L'époque de l'expiration des pouvoirs du président de la République approche. Les bonapartistes, à sec, ont des dents longues et menaçantes. Si on n'arrive pas à restaurer Chambord pendant que l'on a encore trois voix de majorité, tout va craquer. Chesnelong se dévoue. Il demande trois mois pour arranger l'affaire, et part à Frohsdorf.

### 1880

La Chambre se réunit en octobre. Le 1<sup>er</sup> novembre, Chesnelong arrive tout essoufflé.

— Cette fois, ça y est!... s'écrie-t-il, vous pouvez voter!... Il accepte. Immédiatement la droite dépose sur le bureau la fameuse proposition tant de fois resserrée, sortie et époussetée :

*Le comte de Chambord est appelé au trône de France.*

Tout à coup, onze députés des départements qui ont été élus le dimanche précédent viennent prendre leurs places. La proposition de restauration monarchique est repoussée par huit voix de majorité.

Alors M. Gambetta dépose le projet suivant :

*La République est définitivement proclamée.*

L'urgence est déclarée, et la proposition est votée à huit voix de majorité. — La droite est consternée. — M. Gambetta monte à la tribune et prononce ces paroles :

« Messieurs... remettez-vous. La République est plus difficile que cela; elle ne se croit pas légitimement fondée par 8 voix sur 750, et elle aura l'honneur de se soumettre de nouveau au suffrage du pays. »

### ÉPILOGUE

1881. — Février. Une nouvelle Assemblée élue par toute la France confirme l'établissement de la République par 406 voix contre 14.

Les bonapartistes, au nombre de deux, déclarent l'épreuve douteuse. On passe à l'ordre du jour.

Lausanne, le 9 décembre 1873.

Monsieur le rédacteur,

Ayant publié à diverses reprises plusieurs articles intéressants sur la Franc-Maçonnerie, vous aurez sans doute lu la petite brochure qui vient de paraître sous le titre : *La Franc-Maçonnerie suisse*. Cet opusculé, actuellement en vente chez tous les libraires de la Suisse romande, montre une fois de plus que les frères maçons n'aiment pas qu'on mette le nez dans leur ménage; on le sent, on le voit par la petite colère qui se fait jour chaque fois qu'il s'agit des jugements portés par les profanes sur cette mystérieuse institution; et c'est évidemment dans le but de combattre les critiques et les « préjugés » qu'elle fait naître, que l'auteur de la brochure a pris la plume.

« On s'est accoutumé, dit-il, à ne voir dans la Société maçonnique qu'une association d'idéalistes peu pratiques, attachant on ne sait quelle importance à des usages surannés qui ont dégénéré en jeu puéril, et oubliant, au milieu de tout cela, le côté vraiment sérieux de la vie. Ces innocents idéologues font hausser les épaules de pitié. »

C'est très bien, mais il faut cependant que ces messieurs s'habituent à la critique, qui est le droit de tout citoyen, de tout homme intelligent. Nous n'affirmons rien, mais si, comme on le dit, la Maçonnerie a des protections si nombreuses et si puissantes, s'il est vrai qu'elle a une influence incontestable dans les affaires publiques, j'estime que, dans ce domaine, c'est non-seulement un droit, mais un devoir de la suivre et de la contrôler dans la mesure du possible.

On remarque dans ces pages quelques lignes d'une ingénuité charmante, d'après lesquelles rien ne serait plus innocent que les travaux des frères en loge; on croirait vraiment qu'ils se bornent à jouer à la main chaude, ou à lire le *Petit chaperon rouge*.

« Outre la pratique des usages symboliques, nous dit-on, les moyens que l'Ordre maçonnique emploie pour atteindre ce but sont les suivants : instruction mutuelle sur les plus chers intérêts de l'humanité; édification de l'âme par les symboles, les discours, la musique et le chant; encouragement à la sagesse et à la vertu par la jouissance en commun de récréations innocentes. »

On ne faisait réellement pas mieux dans le jardin d'Eden.

« Les membres de la direction de l'Alpina, ajoute l'auteur de la brochure, n'ont pu se dissimuler plus longtemps qu'il fallait faire un effort afin de fournir à l'opinion publique les moyens de mieux

» juger la Maçonnerie. Ils sont donc convenus de  
 » publier ce qui va suivre, exposé fidèle et véri-  
 » table du but et de la tendance de l'Alliance ma-  
 » çonnique Suisse. »

Puis il se borne à nous citer les articles des statuts contenant les *principes de l'union maçonnique*.

Hélas, rien n'est plus beau que les principes, mais il est des gens qui ne se contentent pas seulement de principes, ils veulent quelque chose de moins vague, de moins philosophique peut-être; ils n'entendent pas, ceux à qui vous voulez faire « mieux juger la Maçonnerie, » qu'on se borne à soulever légèrement le couvercle de la boîte; ils veulent qu'on l'ouvre toute grande. Tant qu'il y aura pour eux du clair obscur, du mystère, les plus beaux discours, les plus savants écrits seront une lettre morte.

Nous n'engageons pas moins nos lecteurs à se procurer cette brochure, pour le modique prix de 30 centimes, car ils y trouveront des pages dignes d'intérêt et une liste de noms qui ne l'est pas moins.

Ce travail paraissant essentiellement dirigé contre les attaques de l'ultramontanisme, nous serions heureux de voir la Maçonnerie, qui professe des idées si avancées, ne pas précisément imiter l'ultramontanisme sous le rapport des bibelots, et ne pas se conformer aussi rigoureusement « à d'antiques et vénérables usages. » Car les images du culte catholique, les formes symboliques qu'il conserve, les statuettes des saints et des saintes, les reliques, les candélabres de l'autel et les encensoirs, rappellent singulièrement le maillet du Grand Maître, l'autel surmonté du Soleil de la Providence, l'épée à lame torse, les flambeaux placés aux points cardinaux de la loge, et les attributs de toute sorte dont se parent les frères.

L'article 1 des statuts constate cependant un progrès réel dans l'appréciation des traditions qui se rattachent à l'Ordre. Il nous dit que cette origine remonte essentiellement aux confréries ou corporations maçonniques du moyen-âge; tandis que nous avons entendu maintes fois des frères nous dire qu'elle remontait à Salomon. D'autres, plus zélés encore, affirment qu'elle est antérieure à Adam.

La brochure se termine par la liste des fonctionnaires actuels ou en retraite de la Grande-Loge Suisse dite l'« Alpina; » et celle des représentants de ses diverses loges; plusieurs noms de Vaudois très connus y figurent.

J'emprunte à ce travail le nombre des loges existant dans divers cantons:

Argovie, 1. — Bâle, 1. — Berne, 2. — Genève, 6. — Grisons, 1. — Neuchâtel, 4. — St-Gall, 1. — Vaud, 8, (nous sommes riches). — Zurich, 2. — Total 26.

Veillez croire, Monsieur le rédacteur, à mes sentiments affectueux.

A. F.

Un de nos abonnés nous écrit :

Autrefois, au village, le régent participait à toutes les réjouissances des familles; il ne s'accomplissait aucun grand événement, mariage ou baptême, sans qu'il y eût sa place marquée, et souvent la place d'honneur. Quand arrivait le tour du lait à la fruiterie, ou qu'on tuait le porc, sa part n'était point oubliée et chaque jour lui amenait quelque-une de ces aimables attentions qui ne nuisaient en rien à la bonne harmonie. Nos anciens pratiquaient admirablement la maxime: les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Ces bonnes et simples habitudes, qui faisaient le charme de la vie au bon vieux temps, sont aujourd'hui presque disparues. Il en reste encore les cadeaux de nouvel an. C'est à l'heure présente la grande préoccupation de la gent écolière. Au sortir de la classe, vous la voyez se rassembler en groupes circonspects, parlant à voix basse; c'est là que s'élabore l'exécution du projet et qu'on recueille la quote-part de chacun; en classe même, il n'est pas difficile de remarquer des traces de la grande préoccupation du moment; souvent le maître, gardien sévère de la discipline, doit intervenir: « Jules, Louise, quels sont donc ces entretiens mutuels que je remarque depuis quelques jours? » demande-t-il. Mais il se garde bien de pousser plus loin sa question indiscreète.

L'opération délicate consiste à découvrir l'objet qui répondra le mieux au vœu de l'instituteur; quelque adroite commère se charge de ce soin et s'en acquitte sans qu'il y paraisse.

Un beau jour, à l'entrée en classe, les places des aînés sont désertes. En temps ordinaire une telle licence aurait rembruni le front du maître. Pourquoi ce jour-là ferme-t-il les yeux à l'infraction? Pourquoi son visage semble-t-il même plus serein et plus gai? Nos petits observateurs font là-dessus leurs remarques malicieuses.

Aux approches du nouvel an, chacun a pu observer, non sans quelque émotion, les groupes de jeunes campagnards qui parcourent nos rues, s'arrêtant devant les vitrines, calculant leurs ressources, discutant avec animation. Il y a du plaisir à voir le soin, l'ardeur consciencieuse avec laquelle ils procèdent à l'accomplissement de leur mission.

Un moment solennel est celui de la remise du cadeau. Il faut, en effet, l'accompagner d'un compliment quelconque. Le plus alluré de la bande se charge de cette tâche d'honneur. Hélas! souvent le jeune orateur, sur qui se portent tous les regards, se trouble et demeure interdit. Le discours est manqué. Qu'importe, d'ailleurs? Les meilleures choses se sentent mieux qu'elles ne se disent.

#### A la recherche d'une épouse.

##### II

Lorsque Erhard eut été installé dans son lit et qu'il eut pris quelques tasses de thé fortement chargé de sucre et de rhum, il se sentit envahi par une chaleur aussi vive qu'avait été le froid qui avait fait trembler tous ses membres. Au bout de quelques heures, il fut pris d'un délire qui cessa